

TEAM MERMILLOD TRIATHLON

Rue du Stade
74940 Annecy le vieux

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1: Généralités: Le présent règlement est établi afin de coordonner les statuts du TMT avec ses activités. Il est modifiable lors des réunions du conseil d'administration, ou lors d'une assemblée générale. Il s'inscrit comme une charte du licencié du TMT. Tout adhérent à l'association s'engage à respecter ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon. Ce règlement est consultable sur le site du club.

Article 2: Adhésions-Cotisations: L'adhésion au TMT se fait par souscription d'une licence FFTRI ainsi que d'une demande d'adhésion au club. L'adhésion implique l'autorisation pour le club d'utiliser à des fins de communication les photos et/ou vidéos prises lors des entraînements ou des compétitions, comme stipulé dans les règlements de la FFTRI. L'adhésion court du 1er novembre N-1 au 31 octobre de l'année sportive concernée.

La cotisation est réglée avant le 30 novembre de chaque année. Son montant peut être réévalué chaque année par le CA. Il comprend la part FFTri et la part TMT.

Sont exonérés de cotisation les membres d'honneur, les membres du comité directeur, et les membres de l'équipe 1.

Le nombre de licences offertes par le club ne peut excéder 15 / an. La liste des adhérents bénéficiant d'une adhésion gratuite sera consignée par écrit et consultable à la demande.

Article 3: Partenaires et avantages. Le club est soutenu par un certain nombre de partenaires, qui versent des subventions et accordent éventuellement des avantages aux membres du club. La liste des partenaires et des avantages offerts est consultable sur le site du TMT. Les accords et conventions avec les partenaires sont réévalués chaque année. Dans le cas où certains sponsors souhaiteraient n'accorder des avantages qu'à certains membres, un vote devra avoir lieu en CA et son résultat sera consigné par écrit et consultable par tout membre du club qui en fera la demande.

Article 4: Equipements et Tenues. Chaque membre paye son équipement. L'acquisition des tenues vestimentaires du club est libre à chaque adhérent. En revanche, par respect pour le club et les partenaires qui figurent sur les tenues, le port de la tenue Club est fortement encouragé lors des entraînements. Il est obligatoire en compétition, où qu'elle se déroule.

De même, sur les podiums, les athlètes portent les tenues du club afin de diffuser l'image du club et le visuel des partenaires. Concernant les courses éligibles à un remboursement d'inscription, le port de la tenue est obligatoire: Les inscriptions ne seront pas remboursées aux athlètes ne portant pas la tenue du club sur les podiums.

L'attribution d'équipements ou tenues gratuits doit être justifiée et strictement limitée (service rendu, équipe 1, surplus de commande, cas particulier...). La liste des membres bénéficiaires est consignée par écrit et mise à jour chaque fois que nécessaire.

Article 5: Equipe 1. Depuis sa création le Club a toujours eu vocation à soutenir et aider les athlètes «Elite». C'est dans ce cadre qu'a été constituée l'équipe 1. L'équipe 1 est actuellement composée de 6 membres, sélectionnés chaque année en fonction de leurs résultats. Elle est présentée officiellement en AG, ainsi que sur le site internet du Club et la page Facebook. Les critères de sélection/radiation, les objectifs de l'équipe 1, son budget, ses avantages, les modalités de prise en charge des frais de compétition (remboursement sur facture) des athlètes de l'équipe 1 sont décidés et réévalués par le conseil d'administration. Ils sont consignés par écrit et font l'objet d'une communication officielle en AG.

Les membres de l'équipe 1 bénéficient de la prise en charge de leur licence et reçoivent une tenue pour la saison. Ils ont l'obligation de porter cette tenue en compétition et sur les podiums, ainsi que pour communiquer dans les médias, sous peine de suppression de leurs avantages.

Article 6: Entraînements. Il est recommandé de participer aux entraînements en tenue club.

Les entraînements Natation ont lieu les mardi, jeudi et vendredi matin de 6h30 à 7h30 à la piscine de Seynod. Ils sont délocalisés à la Piscine des Fins pendant les vacances scolaires et pendant la fermeture technique. Il est nécessaire de présenter et badger la carte piscine.

Les entraînements Vélo ne sont pas formalisés. Des rdv ont lieu le samedi matin à 10H, départ du parking des marquisats. Le port du casque est obligatoire. Les membres sont tenus de respecter le code de la route.

Les entraînements Course à pied ont lieu le dimanche matin à 9h30 à partir du parking des marquisats et le jeudi soir sur le stade des Coteaux à 18h30.

Tous ces créneaux peuvent être modifiés: l'information est transmise par mail, la page FB du club et la page FB training Team Mermillod

Des groupes de niveau sont formés selon le nombre et le niveau des participants.

Les entraîneurs sont rémunérés par le club, soit par des primes financières quand cela est possible, soit par des avantages en nature (inscriptions courses, tenues...)

Article 7: TRIATHLON DE DOUSSARD: cette course organisée par le TMT permet de faire vivre le club. L'organisation se fait sous la houlette d'un comité spécifique, au sein du conseil d'administration, présidé par Président du Club. Le COTD comprend un responsable pour chaque discipline, (natation vélo CAP), un responsable bénévoles, un responsable secours et médicalisation, un responsable «communication sponsors relations publiques», un responsable sécurité, un responsable ravitaillements. Il est demandé aux membres du club de s'investir dans la préparation de la course et d'y participer en tant que bénévole pour la bonne tenue de l'événement: signaleurs, ravitaillement, sécurité, mise en place, rangement....Familles et amis sont les bienvenus en tant que bénévoles. Le Club organise une soirée de remerciement pour les bénévoles. Seuls les bénévoles sont invités par le club mais les conjoints et amis peuvent participer à leurs frais. Les bénévoles reçoivent également une tenue le jour de la course ainsi qu'un casse croute. Une caution de 35€ est demandée lors de la prise de licence: elle n'est encaissée que si le licencié n'est ni présent ni représenté comme bénévole lors du Triathlon de Doussard. Les athlètes du club qui s'inscrivent à la course ont l'obligation de se faire représenter par 2 bénévoles.

Article 8: Challenge interne: Le challenge interne récompense les triathlètes du club ayant participé au plus grand nombre de courses sur les épreuves Ligue Rhone Alpes

sélectionnées durant la saison et ceci quels que soient leurs résultats. Les récompenses sont remises lors de l'AG du club. Les courses sont déterminées chaque année par le comité directeur. Les Membres du Comité directeur et de l'équipe 1 ne sont pas récompensés dans ce challenge.

Article 9: Site internet du Club. Régulièrement mis à jour il est un lien entre les adhérents et le club. Il est également la vitrine du Club. Il comporte les infos d'entraînement, les plans d'entraînements éventuels, la liste des sponsors. Le site propose un lien direct avec les sites de certains sponsors. Le Site donne également toutes les informations concernant le Triathlon de Doussard, les courses à venir, les résultats des compétitions, les activités extra sportives (petites annonces, repas et sorties organisées par le Club...)

En dehors de l'équipe 1 les membres souhaitant voir publier leurs résultats sportifs sont priés d'en informer le club dès la fin de leur compétition.

La page Facebook Training Team Mermillod Triathlon est un espace dédié aux membres du club. Chacun peut y publier, proposer des sorties, des entraînements, et échanger avec les autres membres. Cette page sert également à faire passer les infos concernant les entraînements, les compétitions...

Le présent règlement est consultable sur le site.

Article 10: Vie du club. Le club organise plusieurs activités extra sportives dans l'année. La participation financière du club et des adhérents est fixée en CA.

Le club se réserve le droit de remercier par des avantages en nature les personnes rendant des services conséquents au club, en dehors de leurs fonctions officielles au sein du club. Les attributions de ces avantages sont justifiées, validées par le CA et consignées.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

A Le

Signature de l'Adhérent